

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de  
SEINE ET MARNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARNE ET CHANTEREINE

Arrondissement de  
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqués en séance le dix-neuf juin 2008, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Chelles, sous la présidence de M. Jean-Jacques MARION.

ETAIENT PRESENTS :

*Pour la ville de Brou sur Chantereine :*

M. De Carvalho, M. Gerle, M. Pierard, M. Bréhaut, Mme Bertheau, Melle Gerle et M. Deschamps.

*Pour la ville de Chelles :*

M. Garnier, M. Bégue, M. Ferrand, M. Rodriguez, M. Bréhier, M. Le Bescond, M. Bouallaga, Mme Lavorata, Mme Perroteau, Mme Autreux, M. Athuil (parti au point n°14), M. Mouly, M. Vigier, M. Pipard (sorti au 5<sup>ème</sup> point et revenu au 13<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour), M. Philippon et M. Ferrer.

*Pour la ville de Courtry :*

M. Pilard, Mme Bahri, M. Houbiguan, M. Peloille et M. Boulicault.

*Pour la ville de Vaires-sur-Marne :*

M. Noyelles, Mme Coulais, M. Vincent, M. Guillaume, M. Prillard, M. Aveline, M. Bourre, M. Vaultier, M. Darloy et M. Toffolon.

ETAIENT EXCUSES : M. Alain Mamou et M. Pierre Houard.

ONT DONNE POUVOIR : M. Augustin Mignondo à M. Jean-Jacques Marion  
M. Denis Prené à M. Jean-Luc Pilard

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Eric Bréhaut.

# Conseil communautaire du 25 juin 2008

## Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **INSTALLE**, dans ses fonctions, M. Daniel Boulicault, représentant de la commune de Courtry, en remplacement de Mme Christelle Dupont suite à sa démission, **DESIGNE** M. Daniel Boulicault comme membre des commissions « Développement économique et Emploi » et « Ecologie urbaine et Environnement », en remplacement de Mme Christelle Dupont (unanimité : 41 pour) ;
- **ADOPTE** le règlement intérieur de la Communauté de communes Marne et Chantereine (unanimité : 38 pour et 3 abstentions) ;
- **PROPOSE** de transformer la Communauté de communes Marne et Chantereine en Communauté d'agglomération, **INVITE** M. le Préfet à adopter un arrêté de transformation de la Communauté de communes en Communauté d'agglomération, au regard du projet des nouveaux statuts de Marne et Chantereine (unanimité : 33 pour et 8 abstentions) ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2007 du Budget Principal et du Budget Annexe des Immeubles de Rapport, **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser, **ARRETE** à la somme de 872 417,36 euros, l'excédent de clôture du budget principal, **ARRETE** à la somme de 162 325,63 euros, l'excédent de clôture du budget annexe des Immeubles de Rapport, **ARRETE** un résultat consolidé du Budget Principal et du Budget Annexe des Immeubles de Rapport de 1 034 742,99 euros (unanimité : 24 pour et 17 abstentions) ;
- **APPROUVE** le bilan des acquisitions immobilières réalisées au cours de l'année 2007 (unanimité : 31 pour et 9 abstentions) ;
- **ADOPTE** le Compte de Gestion 2007 du budget principal et du budget annexe des immeubles de rapport, présenté par le trésorier principal, sans réserve (unanimité : 40 pour) ;
- **AFFECTE** à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement 515 933,66 euros sur le compte 1068, **REPORTE**, au chapitre 002 de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de 1 154 098,77 euros (unanimité : 38 pour et 2 abstentions) ;
- **AFFECTE** à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement 10 833,80 euros sur le compte 1068, **REPORTE**, au chapitre 002 de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de 162 325,63 euros (unanimité : 38 pour et 2 abstentions) ;
- **ADOPTE** la décision modificative n°1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes : section d'investissement : 30 833,80 euros, section de fonctionnement : 162 325,63 euros (unanimité : 38 pour et 2 abstentions)
- **ACCEPTE**, à compter du 1er janvier 2007, le transfert de l'emprunt de la ville de Vaires-

sur-Marne vers la Communauté de communes Marne et Chantereine, **ACCEPTÉ** de rembourser, à la ville de Vaires-sur-Marne, l'annuité payée par elle en 2007, auprès de l'établissement bancaire, au titre des intérêts, soit 1 455,30€ et au titre du remboursement de la part du capital, soit 24 391,80€ (unanimité : 40 pour) ;

- **DONNE** un avis favorable au projet de Contrat Régional 2008-2012 pour les opérations à réaliser sur le territoire de la ville de Chelles (unanimité : 38 pour et 2 abstentions) ;
- **PRIS ACTE** du rapport d'activités de l'OPAC de Chelles de l'année 2007 ;
- **DEMANDE** au Préfet le changement de collectivité territoriale de rattachement de l'Office Public d'Aménagement et de Construction ; à savoir le rattachement de l'Office Public de Marne et Chantereine à la Communauté de communes Marne et Chantereine, **SOLLICITE** auprès du Préfet la transformation de l'OPAC de Chelles en Office Public de l'Habitat, conformément à l'ordonnance n°2007-137 du 1er février 2007, **DEMANDE** au Préfet le changement de dénomination de l'OPAC de Chelles en Office Public de l'Habitat (OPH) de Marne et Chantereine, **FIXE** la composition du Conseil d'administration de l'OPH de Marne et Chantereine à 27 membres, à savoir : 15 membres représentant l'EPCI de rattachement répartis comme suit : 6 membres issus du conseil communautaire et 9 membres désignés par le conseil communautaire en qualité de personnalités qualifiées dans l'un au moins des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, dont 3 ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un EP du ressort de compétence de l'office autre que ceux de la collectivité de rattachement ; 1 membre désigné par la Caisse d'allocations familiales du département ; 1 membre désigné par l'Union départementale des associations familiales ; 1 membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département ; 2 membres désignés par les organisations syndicales les plus représentatives du département ; 2 membres issus d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ; 5 membres représentant des locataires, **INVITE** les autorités chargées à désigner les autres membres du Conseil d'administration et à faire connaître leurs représentants (unanimité : 41 pour) ;
- **DESIGNE**, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'OPH de Marne et Chantereine : les représentants du Conseil communautaire, à savoir : M. Bernard Garnier (38 voix), Mme Marie-Annick Perroteau (38 voix), M. Antoine Rodriguez (38 voix), M. Jean-Luc Pilard (37 voix), M. Eddie Gerle (38 voix), M. Jean-Paul Bourre (38 voix) ; les personnalités qualifiées dans l'un au moins des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement dont 3 ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un EP du ressort de compétence de l'office autre que ceux de la collectivité de rattachement, à savoir : M. Jacques Oudot, Président de l'association d'insertion par logement et Vice-Président de la fondation Abbé Pierre (38 voix), M. Patrick Kamoun, Secrétaire du mouvement HLM et Conseiller à l'USH (38 voix), Mme Peyrou-Teitgen, Union sociale de l'habitat, Chargée de mission LAURIF (38 voix), M. Hubert Camman, Président de l'UNA77 et Président de l'association AIDADOM (38 voix), M. Patrick Diamant, Responsable d'un syndicat de copropriété (38 voix), M. Alain Legrand (38 voix), M. Robert Zermati (36 voix), M. Frank Mouly (34 voix), Mme Odile Monti (38 voix) ; les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, à savoir : l'Association PHARE et l'Association RELAIS JEUNES ;
- **MODIFIE** la délibération du 14 mai 2008 au regard des nouvelles caractéristiques des prêts relatifs à l'opération de construction de 51 logements collectifs et de 6 maisons individuelles, sis quartier des Cressonnières à Chelles, **ACCORDE** la garantie pour la durée totale des prêts, soit : 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 4.265.356,00 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette

période, 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 1.075.693,00 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 653.114,00 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 134.283,00 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 822.314,00 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période, **PRECISE** que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme (unanimité : 40 pour) ;

- **ADOPTE** la convention tripartite entre la commune de Courtry, la Communauté de communes et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention et tout autre document y afférent (unanimité : 36 pour et 4 abstentions) ;
- **ADOPTE** la convention tripartite entre la commune de Brou sur Chantereine, la Communauté de communes et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention et tout document y afférent (unanimité : 37 pour et 3 abstentions) ;
- **DESIGNE** deux délégués pour siéger au sein des comités consultatifs des marchés des communes de Brou sur Chantereine, Chelles et de Vaires-sur-Marne ; à savoir : M. Jean-Paul Bégué et Mme Marie-Madeleine Bertheau (unanimité : 40 pour) ;
- **DESIGNE**, à main levée, les délégués de la Communauté de communes Marne et Chantereine au sein de la Maison de l'Emploi du Nord Ouest Seine et Marne, à savoir : M. Jean-Jacques Marion, M. Bernard Vaultier et M. Jean-Paul Bégué (unanimité : 40 pour) ;
- **ADOPTE** l'avenant n°2 au contrat de crédit-bail de la Maison de l'Emploi du Nord Ouest Seine et Marne, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 relatif à la mise en loyers et tout document y afférent (unanimité : 40 pour) ;
- **EMIS** un avis favorable au soutien de Marne et Chantereine au dispositif « DEFI Jeunes », **AUTORISE** le versement d'une participation de 500 € au CIDJ, **AUTORISE** M. le Président à signer tout document afférent à ce soutien (unanimité : 40 pour) ;
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 500 Euros à « l'Association de Gestion et Valorisation de la Réserve Naturelle de Vaires-sur-Marne », **AUTORISE** M. le Président à signer tout document afférent à l'attribution de cette subvention (unanimité : 40 pour) ;
- **APPROUVE** le nouveau périmètre constituant la réserve naturelle des Iles, **APPROUVE** les orientations de son plan de gestion, **APPROUVE** les orientations du projet de règlement intérieur, **EMIS** un avis favorable quant au projet de classement de ladite réserve en Réserve Naturelle Régionale (unanimité : 40 pour) ;
- **ADOPTE** les principes d'harmonisation des tarifs des écoles du Conservatoire de Musique Marne et Chantereine, **ADOPTE** la grille de quotient familial Marne et Chantereine, **VALIDE** les grilles tarifaires uniques qui seront la base des démarches de convergences, **ADOPTE** les tarifs 2008/2009, **ADOPTE** les modalités d'inscription attenantes à cette démarche d'harmonisation, **AUTORISE** Monsieur le Président à

signer tout document afférent à ces questions (unanimité : 37 pour et 3 abstentions) ;

- **ADOPTÉ** la grille tarifaire pour les centres nautiques de Marne et Chantereine, applicable au 1er septembre 2008, **AUTORISE** M. le Président à signer tout document y afférent (unanimité : 37 pour et 3 abstentions) ;
- **ADOPTÉ** le Plan de Formation 2008 / 2009 (unanimité : 40 pour) ;
- **CRÉE** auprès de la Communauté de communes un Comité Technique Paritaire et un Comité d'Hygiène et de Sécurité compétents à l'égard des fonctionnaires et agents de la Communauté de communes Marne et Chantereine, **FIXE** le nombre des membres des organismes paritaires comme suit : 5 représentants titulaires du personnel pour le Comité Technique Paritaire et 3 représentants titulaires du personnel pour le Comité d'Hygiène et de Sécurité, **DIT** que ces deux organismes, étant paritaires, comprendront autant de représentants de la Communauté de communes choisis par l'autorité territoriale parmi les membres du Conseil communautaire que de représentants du personnel, chacun des représentants titulaires ayant un suppléant (unanimité : 40 pour) ;
- **PREND ACTE** de ces décisions.

***Fin de séance : minuit***

*Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.*

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2008

## DELIBERATION

### 27) OBJET : Décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les décisions du Président et du bureau prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### Concernant le Président :

- *Décision n°36/2008 du 13 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'association « SPECTACLE EN LIBERTE », dont l'objet est la prestation d'une intervention, pour une veillée lecture intitulée « Instants Maternels, de Jocelyne Sand, le samedi 7 juin 2008, à la bibliothèque Jean Sterlin à Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 394,57 € TTC.
- *Décision n°37/2008 du 13 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'association « SPECTACLE EN LIBERTE », dont l'objet est la prestation d'une intervention, pour une veillée lecture intitulée « Instants Maternels, de Jocelyne Sand, le mardi 10 juin 2008, à la bibliothèque Georges Brassens à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 394,57 € TTC.
- *Décision n°38/2008 du 13 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat avec Elsa ORIOL, Peintre et Illustratrice, dont l'objet est la prestation de deux séances d'atelier d'illustration, le mercredi 21 mai 2008 à la bibliothèque Jean Sterlin à Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 361 € TTC.
- *Décision n°39/2008 du 16 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société SOREIB, dont l'objet est une mission de maîtrise d'œuvre visant à la réhabilitation des piscines de Chelles et de Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme de 75 467,60 € TTC.
- *Décision n°40/2008 du 23 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'association « Compagnie TI MOUN FOU », dont l'objet est la mise à disposition de l'auteur haïtien James Noël, pour une prestation d'une lecture à deux voix d'auteurs insulaires de langue créole et française, le mardi 20 mai 2008, à la bibliothèque Georges Brassens de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 300 € TTC.
- *Décision n°41/2008 du 23 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat d'assurance temporaire « Tous risques Expositions » avec le cabinet ASTER représentant la compagnie ALBINGIA, dont l'objet est la garantie de l'exposition de tableaux de peinture de l'artiste Lima Fabien, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la cotisation est de 300 € TTC.
- *Décision n°42/2008 du 28 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société NESTLE WATERS FRANCE, dont l'objet est la location d'une fontaine réseau pour la bibliothèque Jean Sterlin à Vaires-sur-Marne. Le montant de la location annuelle est fixé à la somme de 172,22 € TTC.

- *Décision n°43/2008 du 29 mai 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société CHELLES CHALEUR, dont l'objet est l'abonnement au service de production et de distribution publique d'énergie calorifique de la Maison de l'Emploi.
- *Décision n°44/2008 du 06 juin 2008*, relative à la passation d'un avenant au contrat de sous-location du lot n°6 des ateliers locatifs avec la société FERRADOU, dont l'objet est de préciser que la valeur de l'index de l'indice INSEE de la construction prise en compte à chaque réévaluation sera capée à plus ou moins 4 %.
- *Décision n°45/2008 du 06 juin 2008*, relative à la passation d'un avenant au contrat de sous-location des lots n°2 et n°3 des ateliers locatifs avec la société FRANC FACADES, dont l'objet est de préciser que la valeur de l'index de l'indice INSEE de la construction prise en compte à chaque réévaluation sera capée à plus ou moins 4 %.
- *Décision n°46/2008 du 06 juin 2008*, relative à la passation d'un avenant au contrat de sous-location du lot n°8 des ateliers locatifs avec la société NESCARGOT, dont l'objet est de préciser que la valeur de l'index de l'indice INSEE de la construction prise en compte à chaque réévaluation sera capée à plus ou moins 4 %.
- *Décision n°47/2008 du 12 juin 2008*, relative à la passation d'un avenant au contrat de sous-location du lot n°1 des ateliers locatifs avec la société SMEPI, dont l'objet est d'acter le changement de gérant et de préciser que la valeur de l'index de l'indice INSEE de la construction prise en compte à chaque réévaluation sera capée à plus ou moins 4 %.
- *Décision n°48/2008 du 06 juin 2008*, relative à la passation d'un avenant au contrat de sous-location du lot n°7 des ateliers locatifs avec la société SPMD, dont l'objet est de préciser que la valeur de l'index de l'indice INSEE de la construction prise en compte à chaque réévaluation sera capée à plus ou moins 4 %.
- *Décision n°49/2008 du 28 mai 2008*, relative à la passation d'une convention de partenariat avec l'UCPA, dont l'objet est la conception, la mise en œuvre et l'animation du programme des activités sportives et de loisirs lors de la Fête de Marne et Chantereine, le dimanche 8 juin 2008, sur la base régionale de loisirs de Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est de 35 000 € net de taxes.
- *Décision n°50/2008 du 28 mai 2008*, relative à la passation d'un avenant n°20 au contrat d'assurance « Dommage aux biens » avec la mutuelle d'assurance SMACL, dont l'objet est la garantie du transport d'un instrument de musique, à savoir une épinette, d'une valeur d'achat de 10 000 €, de l'école de musique de Vaires-sur-Marne à celle de Chelles. Le montant global de la garantie est de 90,63 € TTC.
- *Décision n°51/2008 du 29 mai 2008*, relative à la souscription d'abonnements au service de production et de distribution publique d'énergie calorifique avec la société CHELLES CHALEUR, dont l'objet est la fourniture de chaleur nécessaire au chauffage des locaux de la piscine et de la bibliothèque Georges Brassens à Chelles, ainsi qu'au réchauffage de l'eau sanitaire pour ce même centre nautique.
- *Décision n°52/2008 du 02 juin 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société ARCHICREA, dont l'objet est la conduite d'aménagements complémentaires dans la Maison de l'Emploi. Le montant de la prestation est fixé à la somme de 2 400 € HT.
- *Décision n°53/2008 du 29 mai 2008*, relative à la passation d'un avenant n°21 au contrat

d'assurance « Dommage aux biens » avec la mutuelle d'assurance SMACL, dont l'objet est la garantie d'un instrument de musique, à savoir un jeu de cloches tubulaires, d'une valeur d'achat de 6 700 €, confié à l'école de musique de Chelles par l'école nationale de musique de Noisiel, pour des cours se déroulant du 20 au 30 mai 2008. Le montant global de la garantie est de 63,63 € TTC.

- *Décision n°54/2008 du 06 juin 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société NESTLE WATERS FRANCE, dont l'objet est la location d'une fontaine réseau pour le conservatoire de musique à Chelles. Le montant de la location annuelle est fixé à la somme de 172,22 € TTC.
- *Décision n°55/2008 du 06 juin 2008*, relative à la passation d'un contrat avec le Centre Inter institutionnel de Bilan de Compétences (CIBC), dont l'objet est la sous-location de bureaux d'une superficie d'environ 65 m<sup>2</sup> dans la Maison de l'Emploi à Chelles.

Concernant le bureau communautaire :

- *Décision n°20/2008, lors de sa séance du 07 mai 2008*, relative à la reconduction, pour la durée du mandat, du poste de collaborateur de cabinet de M. le Président.
- *Décision n°21/2008, lors de sa séance du 04 juin 2008*, relative à l'approbation d'une étude complémentaire sur la réserve naturelle des Iles Mortes de Chelles, pour un montant de 5 287 € HT, et à une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation de cette étude, nécessaire à l'obtention du statut de « Réserve Naturelle Régionale », et, ce, pour un montant de 3 700,90 € HT.
- *Décision n°22/2008, lors de sa séance du 04 juin 2008*, relative à l'approbation d'un programme de travaux de traitement de l'air et de l'eau, de réduction des consommations d'énergie et de mise en conformité électrique sur les centres nautiques de Chelles et de Vaires-sur-Marne, pour un montant total estimé de 1 370 000 € TTC et à des demandes de subventions auprès de l'Etat, et notamment du Ministère de l'Environnement, de l'ADEME, de l'ARENE, de la DIREN, du Conseil Régional Ile de France et du Conseil Général de Seine et Marne.
- *Décision n°23/2008, lors de sa séance du 04 juin 2008*, relative à l'attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation des futurs bureaux de Marne et Chantereine, par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 14 mai.

**Le Conseil communautaire,**

*Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,*

**PREND ACTE** de ces décisions.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE  
POUR EXTRAIT CONFORME

Conseillers en exercice : 43

Conseillers présents : 38

Conseillers représentés : 2

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le  
Affichée le  
Chelles, le

**Le Président,**

**Jean-Jacques MARION**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

